

ABONNEMENT.

En un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

PARIS :

En un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BOLLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez MM. BAYAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Décembre 1880.

Chronique générale.

La Chambre des députés a adopté hier, après urgence déclarée, le projet de loi relatif au service militaire obligatoire personnel dans les colonies de la Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane. La Chambre a pris en considération la proposition de M. B. Raspail ayant pour objet l'aliénation des joyaux de la couronne. M. Le Provost de Launay a déposé une proposition demandant que les maires et adjoints destitués soient rééligibles dans le courant de l'année. La proposition a été renvoyée à la commission de la loi municipale déjà saisie. L'ordre du jour appela la suite du projet relatif à l'enseignement primaire obligatoire. Après quelques paroles de M. Jozon, le projet a été voté.

M. Gambetta a montré une rare effronterie dans son discours à la Sorbonne, dimanche dernier, en osant se poser comme un disciple d'Auguste Comte et en affirmant les principes de la philosophie positiviste.

Si son auditoire s'y est laissé prendre, le public sera moins naïf.

Il y a quelques mois en effet, au moment de la grande lutte engagée par l'exécution des décrets du 29 mars, MM. Litré et Vacherot ont protesté énergiquement au nom de la liberté dont ils voulaient garder le culte. La presse républicaine les couvrait d'injures, pour prix de leur sincérité.

En même temps, les chefs de la Société positiviste à Paris publiaient la protestation suivante :

« ... Regrettant que quelques-uns de leurs coreligionnaires positivistes soutiennent de leur silence ou même de leur approbation une politique aussi contraire aux ensei-

gnements et aux traditions d'Auguste Comte, mais convaincus qu'ils accomplissent un devoir,

» Blâment comme coupable, dangereuse et inefficace la mesure politique connue sous le nom d'exécution des décrets, et repoussent, au nom du positivisme, toute solidarité dans cette regrettable campagne. »

L'Union avait donc raison hier quand il disait que M. Gambetta parlait de ce qu'il ne connaissait pas et qu'il n'avait jamais lu les ouvrages d'Auguste Comte.

Il a appelé cet homme le plus grand penseur du siècle (ce qui est une ridicule boursoffure), et en même temps il a développé une thèse et soutenu une politique absolument contraire aux doctrines de Comte.

Le docteur Kokinos a bien pu donner à M. Gambetta un brevet de docteur ès-philosophie ; il n'en a pas pour cela fait un philosophe et encore moins un logicien.

Quoi qu'en dise le président de la Chambre, il ne passera jamais pour un disciple de Platon, d'Aristote, ni même de Comte. Il est tout simplement un suivant de Hobbes et de Bentham, qu'il n'entend même pas, ou plutôt un élève d'Epicure, Epicurei de grege...

Les discours de M. Gambetta seront bien vite oubliés ; mais ce qui suit ne sortira pas de la mémoire de ses contemporains :

« Gambetta n'a jamais rendu compte d'une somme de 246 millions 972,688 fr. 35 c., dont lui et ses agents ont eu le maniement pendant la guerre, et dont la Cour des comptes n'a pu retrouver la trace. »

LA VENGEANCE DE L'OPPORTUNISME.

En essayant de sauvegarder les droits des citoyens relativement aux décrets du 29 mars, il paraît que les magistrats indépendants courent un grand danger.

Après avoir menacé le Sénat de la colère des électeurs, voici que la République française, rappelant les conséquences du vote

qui a repoussé l'article 7 de la loi Ferry, fait cette déclaration insolente :

« Si, ce que nous ne voulons pas prévoir, le projet de suspension de l'inamovibilité de la magistrature était repoussé, les inamovibles auraient tort de se réjouir. On ne tarderait pas à prendre une mesure infiniment plus radicale. »

Nous savons ce que cela veut dire.

Il est facile de voir que le journal de M. Gambetta fait allusion à l'article 127 du Code pénal.

« Art. 127. — Seront coupables de forfaiture et punis de la dégradation civique les juges qui auraient excédé leur pouvoir en s'immisçant dans les matières attribuées aux autorités administratives... »

C'est cela évidemment, et la République française a tort de ne pas s'expliquer franchement.

Certes, dans la situation actuelle, c'est-à-dire le gouvernement réclamant la soumission des juges, et les juges restant indépendants ; le gouvernement ayant pris des mesures arbitraires, et les juges refusant de sanctionner ces mesures arbitraires, — les juges sont en opposition avec le gouvernement.

D'une interprétation intéressée de l'article 127 du Code pénal il pourrait donc résulter la mise en accusation des juges indépendants.

Voilà ce que signifient les menaces de la République française.

Le Sénat ayant refusé de livrer la magistrature aux rancunes opportunistes et radicales, les espérances du gouvernement révolutionnaire se tourneraient du côté de la Cour de cassation.

Ne pouvant révoquer les magistrats comme de simples fonctionnaires, on essaierait de les faire frapper comme coupables de forfaiture.

Eh bien, si le gouvernement réussit à atteindre un pareil but, si l'indépendance des juges est menacée d'une telle persécution, ceux qui seront frappés pourront relever fiè-

rement la tête, car ils ont pour eux non-seulement le Sénat, mais tous les amis sincères de la liberté.

Leur condamnation sera pour eux un véritable titre de gloire.

Le système général de conciliant libéralisme qui, sur tous les points de la France, tend aujourd'hui à la destruction de toute œuvre libre, de toute institution indépendante, a trouvé sa nouvelle application dans le Var.

Là comme ailleurs, le préfet de la République vient de prononcer, par arrêté, la fermeture du cercle catholique.

Mais le malheur de ces gens-là, c'est qu'au lieu de frapper, en despotes qu'ils sont, d'invoquer tout simplement leur bon plaisir, leur passion haineuse contre la religion, et le droit du plus fort, ils veulent, on ne sait pourquoi, déguiser leurs actes arbitraires sous des apparences légales et se donner des airs d'impartialité sereine qui ne trompent personne. Cette préoccupation des formes les entraîne parfois aux plus comiques balourdises ; le cas est celui de Draguignan.

M. Rey, préfet du Var, a cru digne et convenable de motiver, par des considérants, l'arrêté de dissolution qu'il a pris le 4 décembre. La tenue du cercle était irréprochable, et M. Rey chercha longtemps quel reproche formuler. Il trouva enfin, l'inventif M. Rey, il trouva ceci :

« Il a été constaté par la police locale que des mineurs sont admis dans le sein de cette association et que ce fait est de notoriété publique. »

Il n'est qu'un tout petit malheur, il n'est qu'une mince réfulation de ce grief, et l'on ne sait plus vraiment si l'on doit rire ou se fâcher.

Où, monsieur le préfet, nous le reconnaissons, nous l'avouons en soupirant, votre police a bien vu : le cercle Saint-Joseph recevait des mineurs ; plusieurs de ses membres étaient âgés de 19, 18, horreur ! 17 ans !

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU REBOUTEUR

(Suite.)

Il choisit donc un avocat, un jeune avocat, tout récemment revenu de la capitale et, comme tel, possédant, outre cette chaleur dramatique qui s'acquiert à l'Odéon, la verve railleuse et caricaturiste qui se boit dans l'air du pays latin. C'était son premier début. Il fut d'abord timide ; il se déclara terrifié, médusé par la fulgurante éloquence de son adversaire. Puis, changeant tout à coup d'attitude et de langage, avec un aplomb transcendant, d'une voix éclatante, il entama le panegyrique de son client :

« Quel est l'homme qu'on fait asseoir sur ce banc d'infamie ? D'où vient-il, messieurs ? quels sont ses ancêtres ? Toute une race de guérisseurs modestes, mais sublimes, auxquels les siècles passés ont rendu justice. J'en ai là les preuves, messieurs ; les voici. »

Ces preuves, c'étaient les fameuses archives des Ysabeau. Le jeune avocat les fit resplendir aux yeux de l'auditoire émerveillé. Il lut tous les certi-

ficats signés de noms illustres, en ayant grand soin de garder pour la bonne bouche Ambroise Paré, Henri IV. Puis, arrivant au dernier des Ysabeau, il en fit le plus habile et le plus renommé de tous, un bienfaiteur de l'humanité, un héros, un demi-dieu, un autre Esculape, un autre Jésus guérissant les paralytiques et ressuscitant les morts.

« Je sais bien qu'on m'objectera la loi, messieurs ; la loi !... l'appliqueriez-vous contre le Christ, qui, lui non plus, n'avait pas de diplôme, et s'il était là, devant votre justice, à cette même place, oseriez-vous le condamner pour exercice illégal de la médecine ? »

Les juges, qui tout d'abord avaient paru satisfaits, commencèrent à trouver ce genre d'éloquence par trop hyperbolique.

Quant au bonhomme Jacques, son étonnement augmentait encore. Le premier avocat l'avait surchargé d'anathèmes, le second le canonisait tout vivant.

— Jamais, avouait-il par la suite, jamais je ne me serais douté que je fusse un aussi grand homme !

L'avocat, cependant, s'était aperçu de sa faute. Il passa vivement à la seconde partie de sa plaidoirie, à l'attaque retournée contre les accusateurs, « ces prétendus officiers de santé qui estropient les gens... ces fameux docteurs qui remettent les bras à l'envers et ne veulent pas qu'un autre les remette à l'endroit. »

Oh ! oh ! le pauvre Cauvain passa un vilain

quart d'heure, et se mordit les doigts de sa dénonciation. Le jeune Cicéron calvadosien le railla, le fustigea sans pitié. Je ne vous dirai pas quels furent les honoraires payés par le rebouteur, mais ce que je puis affirmer, c'est qu'en fait de vengeance, comme en fait de gloire, il en eut pour son argent.

Par malheur, on n'avait pu retrouver le matelot norvégien. Du reste, la loi était là, positive, inexorable. Il y eut condamnation.

Condamnation tout simplement à l'amende, et que les considérants s'efforçaient d'adoucir. Mais enfin, condamnation.

Aussi gardez-vous bien de croire que le rebouteur se reconnut satisfait, se déclara vaincu. C'était un Normand, je ne saurais trop le répéter ; il en rappela à Caen, s'y vit condamné derechef, mais trouva moyen de faire casser l'arrêt, etc. L'affaire alla jusqu'au Conseil d'État, pour aboutir au même résultat, à cela près cependant que le bonhomme Jacques avait dépensé plus de dix mille francs.

Ce ne fut pas son argent qu'il regretta, ce fut son métier perdu, ce fut surtout le bien qu'on lui défendait de faire. Aussi s'ingénia-t-il à éluder la défense, à braconner sur ces mêmes terres où jadis il avait libre droit de chasse et de par sa naissance et de par son talent. Une chose l'avait frappé dans les divers arrêts rendus contre lui : ce qu'ils semblaient surtout lui reprocher, c'était de recevoir un salaire. Jacques Ysabeau proclama

hautement qu'il ne voulait plus d'argent, qu'il traiterait tout le monde gratis. Je laisse à penser si sa renommée s'en accrût. Avec sa renommée, sa clientèle.

Ce n'était plus seulement comme rebouteur, comme chirurgien, qu'on le demandait, c'était encore comme médecin, et de tous les côtés à la fois, voire même dans les cités lointaines. Il semblait se multiplier, la nuit étudiant les livres, le jour sans cesse à cheval, à droite, à gauche, partout, justifiant d'ailleurs son succès par des cures vraiment surprenantes. On eût dit qu'une sorte d'influence providentielle galopait en croupe avec lui. Les paysans l'avaient surnommé le médecin du bon Dieu.

Hélas ! cette vogue elle-même devait concourir à sa perte.

Les médecins de l'arrondissement finirent par s'en émouvoir. Il y eut complot tacite et plainte unanime, force avertissements, auxquels le rebouteur resta sourd, et, conséquemment, nouvelles poursuites, seconde et troisième condamnation.

A l'amende toujours, rien qu'à l'amende, mais dont le chiffre allait croissant en dépit de la mansuétude des magistrats, qui, tout en pourchassant ce digne homme, ne pouvaient se défendre de l'estimer, de l'aimer, voire même de l'épargner autant que possible ; somme toute, un procès environ tous les dix-huit mois, que le médecin du

Mais... il y a ce petit mois... les statuts du cercle, légalement dressés depuis huit ans, et approuvés le 14 janvier 1873, par l'autorité préfectorale, après enquête, après examen, après et avec toutes les formalités voulues, statuts publiquement pratiqués depuis lors au vu et su de toute la ville, établissent précisément que les sociétaires seront reçus à partir de seize ans !!!

Faire un crime au cercle Saint-Joseph de ce qu'il a constamment appliqué ses règlements approuvés par l'administration, c'est véritablement considérer tout à fait de travers il faut que M. Rey trouve d'autres considérants pour motiver sa mesure de proscription. Celui-là a causé un ébahissement qui serait franchement joyeux, s'il ne s'agissait d'intérêts si graves et d'une tyrannie si odieuse.

La municipalité de Marseille avait commandé à M. Clésinger, il y a quelques mois, une statue de M. Thiers en marbre de Carrare, qui devait être livrée le 15 mars prochain. Aujourd'hui la municipalité de Marseille renonce à ériger une statue à l'ancien Président de la République.

Même dans les réunions les plus anticléricales, le bon sens religieux réclame parfois ses droits.

Dimanche avait lieu, à la salle de la rue d'Arras, sur la convocation de leur chambre syndicale, la réunion des employés du commerce et de l'industrie. M. Clémenceau présidait, assisté de MM. Jourde et Sigismond Lacroix. Il a crié : « A l'action ! »

Lecture a été donnée du rapport de la commission d'enquête sur la situation des employés de nouveauté. Or, ce rapport dit :

« Un jour de repos chaque semaine, mais c'est la chose la plus rationnelle du monde. Il faut à tout travailleur un jour de repos exigible comme délassement, distraction, resserrement des liens de la famille et de la société. Il est bien juste qu'après avoir donné six jours de travail, il en ait un pour lui.

Le travail le dimanche n'est qu'une question de boutique et de concurrence, mais si la mesure est générale, encore un argument qui tombe à l'eau. Et cette bourgeoisie qui prétend qu'il faut une religion pour le peuple ferait bien de commencer par donner l'exemple et y associer ses employés. »

Il nous plaît de voir ainsi proclamer comme la « chose la plus rationnelle du monde » le repos du dimanche, et comme il faut une religion pour le patron aussi bien que pour l'employé, nous trouvons que le rapport a raison de demander que la « question de boutique et de concurrence » ne vienne pas imposer un travail forcé.

M. Rochefort est allé trois fois hier matin à l'hôtel du Palais-Bourbon avec deux témoins, MM. Meyer et Leclaché, pour

demander audience à M. Gambetta. Celui-ci a fait répondre au directeur de l'Intransigeant, par son secrétaire, M. Sandrique, qu'il refusait absolument de recevoir M. Rochefort ou toute autre personne venant en son nom. On s'attend à de vifs incidents.

LES SCÉLLES BRISÉS A NICE.

Une dépêche de Nice nous annonce que dans la nuit de samedi à dimanche les scellés apposés sur les portes de l'église des Missions-Africaines ayant été brisés, le commissaire central et le préfet les ont remplacés par d'énormes chaînes en fer cadenassées.

Aucun ouvrier de la ville n'ayant voulu prêter son concours pour cette besogne, le préfet de Nice a réquisitionné des ouvriers piémontais employés au chemin de fer.

A la suite de cet incident, qui cause une certaine émotion à Nice dans la colonie étrangère, le préfet, M. de Brancion, est parti pour Paris.

M. Thiers, M^{me} Thiers et M^{me} Dosne avaient ensemble trois cent mille livres de rentes environ. Quant aux objets d'art, M. Thiers n'avait pas laissé de dispositions testamentaires ; il avait seulement laissé à M^{me} Thiers une lettre exprimant le désir que ses collections fissent retour à la ville de Paris. Ajoutons qu'il y avait accord entre ces trois personnes pour que chacune d'elles laissât aux survivants tout ce qu'elle possédait ; c'est donc en ce moment M^{me} Dosne qui reste seule propriétaire de la fortune de la famille.

La question des chemins de fer.

Le ministre des travaux publics, M. Sadi-Carnot, a déclaré à la commission des chemins de fer que le gouvernement retirait le projet de loi relatif au rachat partiel du réseau de l'Orléans.

Cette décision est significative. Elle indique que le gouvernement s'est ému de l'opposition soulevée dans l'opinion publique contre les doctrines et les tendances des partisans de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat.

L'unanimité des manifestations hostiles à cette augmentation démesurée des droits et des devoirs de l'Etat, a démontré au gouvernement qu'il s'engageait dans une voie périlleuse en voulant adopter, dans cette question, une conduite contraire aux vœux et, nous ne craignons pas de le dire, aux intérêts du pays. Le gouvernement a vu enfin les dangers auxquels il s'exposerait en persévérant dans les projets de rachat total qu'on cherchait à lui imposer, et il a retiré le premier pas qu'il eût fait dans cette voie, pleine de périls pour lui et pour le pays.

Il est bien sans doute que le gouvernement ait participé à cette condamnation si éclatante portée par le pays tout entier contre ces théories malencontreuses qui veulent confier à l'Etat, déjà surchargé d'attributions et de pouvoirs de toute espèce, des fonctions

industrielles que, devant le simple bon sens, il est moins apte que personne à remplir utilement.

Néanmoins, le ministre aurait pu ajouter que le gouvernement cédait, en retirant son projet de loi, non seulement à une démonstration de l'opinion publique, mais encore à l'évidence des principes selon lesquels les monopoles de l'Etat et ses immixtions dans tous les faits de l'ordre économique sont toujours une faute, sinon un fléau pour les intérêts généraux.

En définitive, c'est à la presse d'abord que revient l'initiative de la résistance qui s'est soulevée contre les théories anti-économiques et compromettantes qui viennent de succomber. C'est la presse qui a éclairé le gouvernement et réveillé l'attention publique sur cette grave question. Après elle, les chambres de commerce, dans des délibérations pleines de lumières, de sens pratique et de connaissances spéciales, ont renversé les espérances que, sous des prétextes devenus à la fin transparents pour tout le monde, une intrigue s'était créée au profit d'intérêts privés couverts du faux prétexte de la chose publique.

Que vont faire maintenant les meneurs de l'intrigue dont nous parlons ? Se tiendront-ils pour battus ? Poursuivront-ils leurs vœux cachés, maintenant dévoilés, contre le vœu formel du pays tout entier ? Quelles que soient les illusions que les ambitieux sont portés à se faire à eux-mêmes, nous ne croyons pas celle-là possible. La commission des chemins de fer doit ouvrir les yeux maintenant et voir à quel piège une coterie voulait l'entraîner, en la mettant en hostilité avec tout ce qu'il y a en France de forces vives et indépendantes. Les grandes Compagnies, qui ont créé nos grands réseaux, et qui en ont porté l'exploitation au degré de perfection où elle est parvenue, peuvent, dorénavant, continuer en paix, espérons-le du moins, leur œuvre d'amélioration constante et de progrès incessants, sans se préoccuper des menées impuissantes de quelques ambitieux aujourd'hui connus et jugés.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 décembre.
Le marché est un peu ralenti par la lourdeur qui se produit à Londres et sur les places allemandes. Les Consolidés anglais ne sont plus qu'à 98.11/16 après 99.1/16. L'argent est beaucoup plus cher, et on craint que les grandes banques soient de nouveau obligées à prendre des mesures définitives. Notre 3 0/0 est à 119.27 1/2. C'est à peu près le cours moyen de la journée.

Le Crédit foncier est très énergiquement tenu à ses meilleurs cours, aux environs de 1.420. A ce prix, l'action offre encore un excellent emploi aux capitaux ; car le développement des affaires sociales faisait prévoir un accroissement notable du dividende, justifié par la même et annonce de nouvelles plus-values. On est à 612.50 et 615 sur l'action du Crédit foncier agricole d'Algérie.

L'action de la Banque de France est à peu près immobile à 3.800.

Il y a une certaine réaction aujourd'hui sur l'Union générale qui de 940 revient d'abord à 926.25, puis à 915. Ce sont des réalisations de bénéfices à la suite d'une hausse très-rapide.

La Société générale s'arrête à 602.50 et 605. Le mouvement paraissait devoir être plus large, mais il s'est arrêté court.

La Banque franco-égyptienne rétrograde égale-

la fois son bonheur et sa gloire !

Dieu ne le permit pas. Quelques jours avant son départ, à l'amphithéâtre, Pierre Ysabeau se fit une pigère anatomique, et mourut dans la même journée, au champ d'honneur de la science, le bistouri à la main.

Ce bistouri, Jacques le rapporta de Paris ; il le suspendit à la muraille, au-dessus du portrait de sa défunte femme ; il dit en le regardant :

— Puisque Dieu n'a pas voulu que nous devinssions médecin... soit... nous resterons rebouteur !
Si Jacques disait nous, c'est qu'il pensait à sa fille.

(A suivre.) CHARLES DESLYS.

Un fils de député à son père :

— Dis donc, mon père, qu'est-ce que c'est que ça, l'opportunisme ?

— C'est... c'est... une fraction du parti républicain.

— Ah !... Est-ce fraction simple ou fraction composée ?

— Composée, mon enfant, composée, très-mal composée même.

Madame V..., à son domestique :

— Voyons, Jean-Baptiste, avouez que vous avez cassé cette Jorgnette, en essayant dans ce tiroir ?

— Jean-Baptiste, haussant légèrement les épaules :

— Madame veut rire ! Je n'essuie pas ce qui est dehors, ce n'est pas pour essayer ce qui est serré !

ment. On n'est plus qu'à 700. A ce cours, il y a une certaine fermeté sans beaucoup de demandes.

Une baisse profonde s'est produite sur la Banque nationale. Nous avions prévu qu'un accident sensible se produirait inévitablement un jour ou l'autre. De 645 et 650, les cours ont été précipités à 35 à 40. La Société nouvelle est, parallèlement à 500, très-lourde.

Le Crédit mobilier français se traite à 673.75. On est à 675 sur l'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol. La Société de dépôts et de comptes courants, est parfaitement tenue à 710. Le Crédit industriel fait 735. La Société financière est demandée à 515.

Il n'y a pas de changement sur le Crédit lyonnais à 975.

Sur l'action du Nord on est à 1,685. Le Lyon cote successivement à 1,480, puis à 1,440 et 1,480. On s'arrête en clôture à 1,495.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'autocrate de Distré.

La persécution contre les Sœurs de Distré, dont déjà nous avons entretenu nos lecteurs, ne s'est pas arrêtée, et les échos nous apportent des bruits qui intéresseront ceux qui nous lisent et leur démontreront jusqu'où peut aller le despotisme de nos tyrannaux de village.

Nous avons pensé, d'après la correspondance du Maire, reproduite dans le numéro du 5 novembre, que les Sœurs étaient désormais à l'abri de ses rancunes ; mais nous avons compté sans la haine sournoise de cet administrateur que Saumur a possédé à une époque, et qu'il ne regrettera jamais.

L'école des Sœurs était ouverte depuis plus d'un mois ; leur droit semblait acquis définitivement. Le Maire, d'ailleurs, avait retiré ses oppositions fantaisistes. Les bonnes Sœurs dormaient paisiblement, ne songeant qu'à faire le bien, et ayant déjà oublié les injustices dont on les avait abreuvées, lorsque la présence d'un huissier, au nom de M. le procureur de la République, vint les tirer de leur quiétude. Elles étaient traitées, en vertu d'une plainte formée par M. le Maire lui-même, devant M. le juge d'instruction. Grand émoi dans la commune ! Mais pourquoi ? Qu'ont-elles fait, ces pauvres femmes ? Toutes les formalités prescrites par la loi du 15 mars 1850 avaient été scrupuleusement remplies. Un mois s'était écoulé sans opposition ; et cette loi dit formellement qu'au bout d'un mois une école libre peut être ouverte. Mais qu'importe la loi à M. Bury ! Son école laïque restait toujours déserte, celle des Sœurs prospérait ; vingt-trois enfants dans l'une et cinq ou six bébés dans l'autre. L'amour-propre de notre autocrate était cruellement atteint et on en riait beaucoup dans la commune. Comprend-on qu'on puisse rire d'un si haut personnage ?

L'instruction fut suivie longuement et avec soin. M. Bury, l'air effaré, errait dans les rues de Saumur à la recherche d'un délit qu'on ne pouvait arriver à constituer. Ses conseils officieux et officiels avaient beau pressurer la loi dans tous les sens, il n'en sortait rien, sinon l'innocence de ces pauvres Sœurs persécutées. On aurait bien voulu cependant faire un petit scandale ; mais de quel côté eussent été les rieurs ? car il était manifeste qu'elles seraient sorties triomphantes de cette épreuve. Nouvel échec, par conséquent, pour M. Bury, qui assume seul devant la population de Distré la honte de cette odieuse poursuite.

Mais son fiel n'était pas encore épuisé. Un recours lui restait. Le même homme qui a écrit aux Sœurs le 2 octobre qu'elles pouvaient ouvrir leur école ; qui, lui-même, a visité les travaux d'appropriation du local de l'école libre, aurait-il eu l'audace de relancer sa parole ? Est-ce lui qui aurait fait décider par le Conseil académique que le local est insalubre : 1° parce qu'il n'a pas la hauteur réglementaire ; 2° parce que les murs seront un jour salpêtres ; 3° parce que le plancher n'a qu'un mince carreau ? Vous priez-vous prévaloir, Monsieur Bury, auprès du Conseil académique de votre qualité de médecin pour lui imposer votre opinion sur une question de salubrité ? Toujours est-il que les Sœurs, il y a quelques jours, ont été mises en demeure de fermer leur école, en vertu d'une décision bien tardive, il est vrai. Elles auraient pu résister ; mais elles ont préféré se soumettre à l'autorité.

En bien ! Monsieur le Maire, vous avez été sommé, dimanche dernier, de venir donner vos explications publiquement sur cette prétendue insalubrité du local. Plusieurs de vos honorables confrères de Saumur et un architecte se sont réunis sur les

bon Dieu perdait toujours, du moins vis-à-vis des hommes, et dont toujours il rappelait avec un acharnement égal à celui de son dévouement.

A ce double jeu, tout autre se serait complètement ruiné. Jacques ne se ruina qu'à demi, grâce à la sobre économie de sa maison, grâce à la fertilité toute providentielle de son patrimoine, grâce surtout à la reconnaissance de ses malades, qui, ne pouvant plus le payer en argent, le payaient en bons offices et travaux agricoles.

Du reste, cette lutte devait avoir une fin triomphante. Jacques le savait, il s'en était assuré d'avance. De là sa patience et son courage. Mais ceci demande quelques explications.

Le rebouteur était resté veuf avec deux enfants, un fils et une fille. Dans le principe, il s'était contenté de mettre son fils à l'école, comptant ne l'y laisser qu'à sa première communion. Qu'il sût lire, écrire et les quatre règles, c'était tout ce qu'il fallait pour en faire un paysan lettré, un simple rebouteur comme son père. Mais lorsque la persécution devint une guerre à outrance, Jacques changea de résolution. Appuyant la main sur la tête de l'enfant :

— Toi, lui dit-il, tu seras médecin, ne fût-ce que pour être rebouteur !

En conséquence, le gamin fut mis en pension à Lisieux, puis au collège de Caen, puis à Paris, au lycée Charlemagne. Il y compléta des études bril-

lantes, et plus d'une fois son nom parut dans les journaux comme lauréat au concours général. Le brave homme de père ne se sentait plus de joie.

— Ils n'auront qu'à bien se tenir ! disait-il en pensant aux médecins de l'arrondissement, mon gars sera docteur tout comme eux, et leur donnera du fil à retordre !

Rien ne semblait devoir empêcher que cette espérance ne se réalisât. L'étudiant continuait dignement le lycée. C'était un garçon passionné pour la science, ardent au travail, d'une intelligence vraiment hors ligne. Il ne tarda pas à se faire admettre comme interne à l'hôtel-Dieu, sous la direction féconde du plus habile des princes de l'art : J'ai nommé le docteur Trousseau.

Ce savant professeur s'était pris d'une affection toute particulière pour Pierre Ysabeau. C'était son élève favori.

— Courage, lui répétait-il souvent, tu seras un grand médecin !

Cet horoscope était à la veille de s'accomplir. Le jeune docteur allait revenir au pays. Grâce à ce titre, grâce à la popularité de son nom, grâce surtout au grand secret dont son père allait l'enrichir, nul doute qu'il n'éclipsât à l'instant tous les médecins de l'arrondissement, à plus forte raison de simples officiers de santé comme Jean Cuvain. Quelle belle vengeance pour Jacques Ysabeau ! C'était là son ambition, son idéal. Ce serait tout à

lieux et vous ont vainement attendu. Médecin vous-même, vous redoutiez donc à l'avance, et sans même la connaître, l'appréciation de vos confrères, animés avant tout d'un profond sentiment de justice et n'ayant aucun parti-pris? Vos administrés, hommes, femmes et enfants (ces derniers comptent bien pour quelque chose dans la circonstance), emplissaient la cour, et vous attendaient aussi. C'est leur verdict d'indignation que vous redoutiez, et vous aviez raison. Vous avez fui la lumière, vous vous êtes dérobé.

Vos confrères et l'architecte ont voulu, eux au moins, se rendre compte de la valeur de vos objections. Ils ont fait sonder les murs, soulever les carreaux. Ils ont palpé les terres, les ont senties, parce que vous aviez allégué qu'elles avaient une odeur de purin. A l'unanimité, ils ont déclaré que les murs étaient parfaitement sains; qu'il n'y avait pas la moindre trace de salpêtre; qu'il n'y avait pas la moindre odeur de fumier, que les carreaux, neufs et d'une épaisseur ordinaire, sont séparés du tuf par une couche de 20 centimètres de sable; que la local, en un mot, est bien aérée, et d'une salubrité irréprochable. Entendez-vous bien, Monsieur le docteur, ce sont vos propres confrères, au nom de la science, après un examen approfondi que vous ne vous êtes pas donné la peine de faire, et que votre devoir cependant vous commandait, qui vous ont condamné! Les pères de famille, qui certes ont plus de souci de la santé de leurs enfants que vous-même, trouvent le local satisfaisant, puisqu'ils y envoient leurs enfants. Que demandez-vous? un parquet au lieu de carrelage. Mais dans votre école de garçons, reconstruite il y a un an, avez-vous mis un parquet? Et ne savez-vous pas qu'à la campagne ce serait à la fois un inconvenient et un danger, puisque les enfants viennent en classe en sabots et avec leurs chauffrettes?

Vous nous avez reproché d'avoir envoyé notre premier article à tous vos électeurs (ce que nous ferons encore cette fois, ne vous en déplaise), vous auriez dû dire à mes administrés; ces derniers seuls devraient vous préoccuper. Mais votre élection est votre seul souci. Vous, et vous seul! La liberté des pères de famille, leur dignité, la justice de leurs réclamations, vous en faites fi. Le mot d'ordre vient d'ailleurs, et vous lui obéissez. Eh bien, vos administrés, lorsqu'ils exerceront leurs droits d'électeurs, pourraient bien vous démontrer qu'ils sont encore quelque chose et qu'on ne se moque pas impunément d'eux. Ce sera votre premier châtement.

A PROPOS DU CONCERT DE L'ASSOCIATION ARTISTIQUE.

Nous avons favorablement accueilli dans nos colonnes un article sur le concert de l'Association artistique, signé par *Un amateur*. Aujourd'hui, nous ne croyons pas devoir refuser également les quelques réflexions que ce même compte rendu a suggérées à l'un de nos abonnés.

« Tout en m'associant, dit-il, aux justes éloges adressés, dans l'*Echo Saumurois* paru hier, à l'orchestre angevin et aux artistes éminents qui en font partie, je trouve votre collaborateur un peu sévère à l'endroit de de nos concitoyens qui, suivant lui, réserveraient toutes leurs faveurs pour l'opérette. Si le signataire de l'article assistait avant-hier soir à la représentation des *Mousquetaires de la Reine*, œuvre qui depuis trente-cinq ans tient la tête du répertoire des troupes lyriques, il a vu la salle comble, ainsi qu'il en est presque à chacune de nos soirées d'opéra.

Le public saumurois ne compte probablement pas de nombreux adeptes de la musique des maîtres symphonistes; mais s'en suit-il qu'il reste indifférent à la belle musique, à la musique *parlée*, à la musique en action? Nous avons la preuve du contraire. Seulement, nos dilettantes sont peut-être un peu trop de l'avis de Jean-Jacques Rousseau, répondant à certaines objections musicales qui lui étaient faites: « Tout chant qui ne dit rien n'est rien! »

Quant aux Angevins, s'ils sont véritablement fanatiques des Concerts populaires, avouons qu'ils ne dédaignent point non plus l'opérette, comme il était facile de s'en convaincre dimanche soir au Grand Théâtre, où, pour la quatorzième représentation de la *Fille du Tambour-Major*, la direction a dû refuser plus de trois cents personnes. »

THEATRE DE SAUMUR.

Lundi soir, la représentation des *Mousquetaires de la Reine* avait attiré la foule. Ce chef-d'œuvre d'Halévy, qui n'avait pas été donné à Saumur depuis plus de quatre ans, a été joué et chanté à la satisfaction générale, notamment par M^{lle} Marguerite Nau, qui émerveille toujours par ses vocalises si pures et si légères, M^{lle} Lurie, devenue l'enfant gâtée du public, et M. Gourdon (la nouvelle basse), chaleureusement applaudi et rappelé. Celui-ci a dû recommencer le second couplet: *C'est à la cour du roi Henri.*

GENNES.

M. Bourdais (Armand), notaire, conseiller d'arrondissement, vient d'être nommé suppléant du juge de paix du canton de Gennes, arrondissement de Saumur, en remplacement de M. d'Achon, démissionnaire.

Lundi dernier, le sieur Henri Catroux ou Catroux, âgé de 38 ans, né aux Rosiers (Maine-et-Loire), demeurant faubourg Bressigny, à Angers, s'est noyé accidentellement dans la rivière la Mayenne, au pont de la Valette, commune de Villiers-Charlemagne (Mayenne).

On assure qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, le traitement de tous les facteurs ruraux sera porté de 6 centimes et demi à 6 centimes trois quarts par kilomètre et par jour.

Grand Théâtre d'Angers. — Demain jeudi, première représentation de *Carmen*, opéra-comique en 4 actes, tiré de la nouvelle de Prosper Mérimée, par Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de Georges Bizet.

A BELLEFONTAINE.

Les Trappistes de Bellefontaine sont rentrés vendredi dernier chez eux, et leur cloître est reformé. Ouvert par la brèche, il a pu se refermer le 10 décembre.

Nous ne voulons pas commenter, aujourd'hui, cet événement local, bien qu'à nos yeux, très-sincèrement, il constitue un fait grave et tout à fait remarquable. Mais nous croyons que tous nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux les réflexions que ce fait a inspirées au journal républicain qui a l'honneur d'être l'organe autorisé de M. Dufaure, au *Parlement*:

« Le tribunal des conflits ne suffit pas à tirer le ministère de tous les embarras où il s'est jeté par l'exécution des décrets du 29 mars. L'*Etoile* d'Angers nous apprend que les Trappistes de Bellefontaine ont été priés de rentrer dans leur couvent, d'où la police et la force armée les avaient expulsés, il y a quelques semaines. Il y a, dit-on, des conquêtes plus faciles à faire qu'à garder. Nous en avons la preuve. Dans le cas actuel, la conquête consistait en un vaste domaine: bâtiments, champs d'exploitation, et en troupeaux de bœufs et de moutons.

Quand le dernier Trappiste fut sorti par la brèche ouverte dans les murs du monastère, le préfet fut pris d'inquiétude: il ne pouvait expulser tous ces animaux, comme il avait fait de leurs propriétaires. D'autre part, il ne pouvait les laisser mourir de faim sans s'exposer à une action en dommages-intérêts. Il prit le parti de se faire pasteur à la manière antique: sous ses ordres, les soldats qui occupaient le couvent durent veiller sur les bœufs et les moutons. Cette bucolique militaire a duré plus d'un mois. Le gouvernement a pensé qu'il ne pouvait la prolonger davantage sans quelque ridicule. Il a donc fait savoir aux Trappistes que le 10 décembre, à midi, les soldats quitteraient le monastère; à midi cinq minutes, l'abbé et ses Trappistes sont rentrés dans leur domaine.

Tout cela est bien; mais quel besoin avait le gouvernement de troubler des religieux inoffensifs et de mettre en campagne préfet, commissaire et soldats, pour arriver à un pareil résultat? »

Pour terminer, n'oublions pas, lecteurs, que le même préfet Assiot, qui a notifié aux Trappistes que l'Abbaye était libre, leur faisait sommation, il y a un mois, d'aller ENLEVER LEURS BESTIAUX DANS LES VINGT-QUATRE HEURES, SOUS PEINE DE LES VOIR METTRE EN VENTE PAR LE DOMAINE...

(Journal de Maine-et-Loire.)

TOURS.

Nous apprenons que M. Dalmagne, avocat au barreau de Tours et lieutenant de l'armée territoriale, vient d'être suspendu de ses fonctions pendant un an par le ministre de la guerre. La cause de cette mesure disciplinaire serait la présence de M. Dalmagne dans la maison des Pères Oblats, le jour de l'expulsion. Il est bon de faire connaître les états de service de l'officier que le général Farre vient de frapper ainsi, sans l'entendre, sans lui faire connaître les motifs de la décision qui l'atteint.

M. Dalmagne a fait toute la campagne à l'armée de la Loire comme capitaine de mobiles; il a été cité deux fois à l'ordre du jour de l'armée pour sa belle conduite; il a été proposé pour la croix en 1874, et, tout récemment encore, au moment de la distribution des drapeaux, il était proposé de nouveau par ses chefs pour la croix de la Légion-d'Honneur.

Voilà l'homme auquel le ministre n'a pas craint d'appliquer la peine de la suspension pendant un an, la plus grave des mesures disciplinaires qui étaient en son pouvoir. Nous laissons aux honnêtes gens le soin de qualifier une pareille mesure.

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

La Société bibliographique, œuvre des bons livres, a établi cette année, à la foire de Saumur, un dépôt de ses livres, brochures et almanachs.

Les conservateurs ne négligeront pas ce moyen si facile de répandre autour d'eux des idées saines, dans un temps où la presse impie et anti-sociale fait tant de ravages.

Le prix moyen des brochures est de 25 centimes; le dépôt est ouvert en face la rue du Palais-de-Justice. Dernière semaine.

Tous les soirs

Au *Café National*, vis-à-vis le Théâtre, CONCERT donné par la troupe de M^{me} KERNEC.

Faits divers.

Echo en retard d'une trentaine d'années seulement, et toujours actuel.

C'était presque au lendemain du 2 décembre.

Lamartine avait invité son vieil ami Nadaud à dîner. Nadaud s'excuse: il était malade. Le lendemain, Lamartine apprit que son « malade » avait dîné et chanté chez la princesse Mathilde.

Voici la vengeance — absolument inédite — de Lamartine:

Lamartine à Nadaud.

Air de *Pandore*.

Un jour le vaincu de Pharsale
M'invite au dîner d'un écu;
Le vin est bleu, la nappe est sale,
Je n'irai pas chez le vaincu.
Mais que la cousine d'Auguste
Me prie en sa noble maison,
Je cours, j'arrive à l'heure juste.
Chansonnier, vous avez raison.

(Paris-Journal.)

On annonce de New-York que les recettes produites par l'engagement de M^{lle} Sarah Bernhardt se sont élevées à 98,800 dollars à New-York, en quatre semaines, à 48,000 dollars à Boston, où elle a joué deux semaines seulement. Le Trésor a décidé le remboursement à M^{lle} Sarah Bernhardt de 1,560 dollars qui avaient été exigés par la douane pour la garde-robe de l'artiste, cette garde-robe devant être exempte de droits, puisqu'elle se composait d'objets professionnels, considérés comme instruments de travail.

CONSEILS ET RECETTES.

Les effets du vitriol conjurés. — Au moment où certaines Arianes plus ou moins intéressantes semblent avoir fait de l'acide sulfurique leur instrument de vengeance de prédilection, c'est tout à fait dans l'actualité que de donner de la publicité à un procédé découvert récemment par M. Alanore, pharmacien à Clermont-Ferrand, et à l'aide duquel on

arrête presque instantanément les effets du terrible corrosif.

Dans le courant d'avril dernier, pendant la leçon de chimie de l'Ecole communale de Clermont-Ferrand, une cornue remplie d'acide sulfurique bouillant fit explosion. Deux élèves furent gravement atteints à la figure. Le professeur les conduisit immédiatement dans la pharmacie de M. Alanore, lequel s'empressa de faire une pâte molle avec de la magnésie calcinée et de l'eau, en étendit sur la face de chaque élève une couche de deux millimètres d'épaisseur. Au bout d'un quart d'heure, les souffrances, qui étaient d'abord très-violentes, avaient complètement disparu.

(Journal des Campagnes.)

La terre de bruyère artificielle. — Certaines plantes ne prospèrent que dans la terre de bruyère; mais on n'en a pas toujours de naturelle sous la main. Le baron d'Hoogsworts en fabriquait au besoin, dont il se louait fort. A cet effet, il faisait ramasser les feuilles mortes de son parc et les laissait pourrir en tas pendant trois ans. A côté de ces feuilles, il faisait placer un tas de fumier de ferme qu'on laissait également pourrir pendant trois ans. Au bout de ce temps, on démolissait et on divisait séparément chaque tas que l'on passait séparément aussi à la claie. Et une fois cette besogne terminée, on se procurait du sable fin; puis on mélangeait par parties égales les feuilles pourries, le fumier pourri et le sable. Avec ce mélange ou compost, le baron d'Hoogsworts réussissait parfaitement à cultiver les plantes dites de terre de bruyère, telles que, par exemple, les rhododendrons et les andromèdes.

Théâtre de Saumur.

Dimanche 19 décembre 1880.

TOURNÉES DRAMATIQUES FRANÇAISES, sous la direction et avec le concours de M. Noël Martin, ex-premier sujet de l'Odéon.

UNE REPRÉSENTATION DE

LA PETITE VILLE

Comédie de mœurs en 4 actes, de PICARD, représentée au théâtre de l'Odéon.

LES BOURGEOIS DU MARAIS

Comédie en 1 acte, de DESAUGIERS.

LA FOLLE GAGEURE

Comédie en 1 acte, d'HOFFMANN.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE
Pour Brochures et Renseignements s'adresser:

A Saumur, maison LAN ET C^{ie}, 18, rue Beaurepaire.

LIBRAIRIE JAVAUD
SAUMUR

OUVERTURE

Magasins d'Étrennes

Exposition Générale

LIVRES ILLUSTRÉS

Grand Assortiment

D'OBJETS D'ART

Et de Belles Fantaisies

PROVENANT

Des Fabriques les plus renommées de France et de l'Étranger.

**PURIFIEZ LE SANG
ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES**

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins, nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, haleine et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'affroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par

la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »
N° 78,421. — Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris : « Depuis ma propre guérison par la Revalescière d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de compléter et prompt assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuraison prompt et facile, et surtout assainir et rejuvenir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). » — DEDÉ, professeur de chimie.

N° 68,380. — M. Perrin de la Hitole, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N° 63,476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
Cure N° 47,422. — Epuisement. — M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes. Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, GOMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e (limité), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.
Classe 66.
MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs ferrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et

nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.
Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.
Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.
En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.		10 h. 30 matin.			
8 15 —					
11 25 —		7 40 soir.		11 h. 55 matin.	
1 17 soir.		4 51 —			
4 55 —					
7 50 —		11 48 —		9 10 soir.	

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		9 h. 13 matin.		9 h. 53 matin.	
8 35 —		5 17 soir.		6 30 soir.	
12 15 soir.		3 50 —		4 28 —	
6 45 —		10 47 —		11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 DÉCEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant				Valeurs au comptant.							
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.					
3 %	85 65	»	»	05	Crédit Foncier colonial	440	»	10	»	»	C. g. n. Transatlantique	605	»	5	»
3 % amortissable	87	»	»	40	Crédit Foncier, act. 100 fr.	1415	»	7	»	5	Canal de Suez	1247 50	»	1	25
4 1/2 %	114 10	»	»	»	Obligations foncières 1877	360	»	»	»	»	Société autrichienne	607 50	»	2	50
5 %	118 90	»	»	17	Obligations communales 1879	462 50	1	50	»	»	OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor	521	»	»	1	Obligat. foncières 1879 3 %	463	»	»	»	»	Est	387	»	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	520	»	»	2	Sec. de Crédit ind. et comm.	740	»	5	»	»	Midi	397	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	237	»	»	3	Crédit mobilier	680	»	7	50	»	Nord	400	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507	»	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	814 30	»	5	»	»	Orléans	396	»	»	»
— 1865, 4 %	522 50	»	»	»	Est	755	»	1	25	»	Ouest	397	»	»	»
— 1869, 3 %	405	»	»	2	Paris-Lyon-Méditerranée	1485	»	7	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	396	»	»	»
— 1871, 3 %	400	»	»	»	Midi	1115	»	»	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	389 75	»	»	»
— 1875, 4 %	510 25	»	»	1	Nord	1680	»	2	50	»	Paris-Bonbonnais	398 75	»	»	»
— 1876, 4 %	512	»	»	1	Orléans	1280	»	»	»	»	Canal de Suez	570	»	»	»
Banque de France	3804	»	»	5	Ouest	830	»	»	1	25					
Comptoir d'escompte	986 25	»	»	3	Compagnie parisienne du Gaz	1540	»	5	»	»					

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).	8 — 21 —	omnibus.
8 — 56 —	omnibus-mixte.	9 — 40 —	express.
1 — 25 —	soir.	12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
3 — 32 —	express.	4 — 44 —	express-poste.
7 — 15 —	omnibus.	10 — 28 —	express-poste.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e LE BLAYE et de M^e LAUMONIER, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 26 décembre 1880, à midi.

En l'étude de M^e LE BLAYE et par le ministère de M^e LE BLAYE et M^e LAUMONIER.

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 4.

Composée de cinq pièces, mansardes, écurie, remise, jardin et servitudes.

Mise à prix : 3,000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser auxdits notaires. (758)

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE
Propre à la selle et à la voiture.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE MAISON

Rue du Marché-Noir, n° 13.
Occupée actuellement par M. Bloudeau, cafetier.
S'adresser à M. GUÉRIN, 13, rue Beaurepaire. (742)

A AFFERMER

Pour la Saint-Jean prochaine,
BOUTIQUE ET APPARTEMENTS
Rue Nationale, n° 3.
Occupée par le sieur Richard Cochin, menuisier-revendeur.
S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

A VENDRE

Pour 200 francs,
PETITE VOITURE LÈGÈRE
A 4 roues et à 5 places.
S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU. (774)

1 FRANC PAR AN 103,000 Abonnés Le Moniteur 52 NUMÉROS

Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne : Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse. Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE PARIS 1878

Semouline

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT

PRÉPARÉ PAR LES RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTMENT, MAISONS
A Beaulieu, commune de Damperre.
S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

AVIS

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au matelassier, rue du Presoir-Saint-Antoine, n° 5 ; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.
PRIX MODÉRÉS.

16 PAGES DE TEXTE PAR AN 50 CENTIMES

LE CRÉDIT PARISIEN

Journal Financier, indispensable à tous les Porteurs de Titres

DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Combat les Emprunts Étrangers si funestes à la France.

Les Abonnements sont reçus sans frais, 30, Avenue de l'Opéra, Paris.

ET DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.